

Bac Pro Maintenance des Equipements Industriels (Bac Pro MEI)

Objectifs

- La surveillance, le contrôle et les démontages nécessaires à la maintenance préventive d'un outil de production ou d'un matériel industriel périphérique.
- La réparation après diagnostic de la défaillance : maintenance corrective.
- L'installation et la modification d'un équipement dans le cadre d'une maintenance.

Entreprises d'accueil

Métallurgie, plasturgie, agro-alimentaire... Toutes entreprises nécessitant l'intervention d'un technicien pour la maintenance de ses machines industrielles.

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : personne ayant suivi une 2nde professionnelle de la filière ou une 2nde générale, une 1^{ère} générale ou une 1^{ère} technologique.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
400 250 07	3632

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac.

Durée de la formation

1 365 heures (sur 2 ans).

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

1 semaine en UFA
1 semaine en entreprise.

Coordonnées de l'UFA



UFA Marc Seguin

1 route de Californie
07100 ANNONAY
04 75 32 40 50
ufa@lyceemarcseguin.eu
www.lyceemarcseguin.eu

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Lettres Histoire
	Mathématiques
	L.V.1
	L.V.2/PHY
	Arts Appliqués
	E.P.S.
Matières professionnelles	Chef D'œuvre
	Enseignement Pro
	Ap / Retour d'expérience
	P.S.E.
	Eco Droit Eco Gestion

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 : Sciences et Technique			
• Analyse et exploitation de données techniques	3	CCF	Ecrit
• Mathématiques	3	CCF	Ecrit
• Sciences physiques et chimiques	2	CCF	Ecrit
E2 : Analyse et préparation d'une activité de maintenance	3	Ponctuel	Ecrit
E3 : Formation en milieu professionnel			
• Surveiller, améliorer, modifier les équipements	2	CCF	Pratique
• Intervention sur un équipement mécanique	3	CCF	Pratique
• Maintenance d'un système automatisé	3	CCF	Pratique
• Économie-Gestion	1	Ponctuel	Ecrit
• Prévention-Santé-Environnement	1	Ponctuel	Ecrit
E4 : Langue Vivante	2	CCF	Oral
E5 : Français, Histoire Géographie, Enseignement moral et civique			
• Français	2,5	Ponctuel	Ecrit
• Histoire, géographie et enseignement moral et civique	2,5		
E6 : Arts Appliqués et cultures artistiques	1	CCF	Oral
E7 : E.P.S.	1	CCF	Pratique

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTSA titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- BTS Maintenance des Systèmes option A, systèmes de production.
- BTS Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques.
- BTS Assistance Technique d'Ingénieur.
- BTS Technico Commercial.
- BTS Maintenance des Matériels de Construction et de Manutention.
- Mentions Complémentaires (sensoriste, oléopneumatique).
- Contrat de professionnalisation : maintenance : en cimenterie.

Débouchés professionnels :

- Technicien de maintenance dans l'industrie.
- Technicien de maintenance sous traitant (BTP, ascensoriste...).
- Monteur, régleur, garnisseur... Tous les métiers de l'industrie nécessitant des connaissances basiques en mécanique et en électricité.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 10 399 €.

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous intégrez une classe en 1^{ère} Bac Pro en apprentissage, après une 2^{nde} professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : La rémunération sera équivalente à une 2^e année d'exécution de contrat.
- Vous intégrez la Terminale Bac Pro en apprentissage après avoir suivi ce diplôme sous statut scolaire jusqu'en 1^{ère} année de Bac Pro : La rémunération sera celle d'une 3^e année d'exécution du contrat
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 ^{ère} année	2020 - 2022	07/09/2020	08/07/2022
2 ^{ème} année	2020 - 2021	07/09/2020	09/07/2021

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité : gare routière Annonay.
- Transports scolaires : variables en fonction du lieu de résidence.
- Gare TGV Ter à proximité : Chanas ou St Rambert d'Albon.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

Matériel / Équipement

• Salles

- Salles de cours équipées vidéo projection
- Espace numérique
- Salle d'examen pour les CCF

...

• Atelier électricité

- Banc d'habilitation électrique
- Outillage électrique

...

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

Coordonnées de l'UFA



UFA Marc Seguin

1 route de Californie
07100 ANNONAY
04 75 32 40 50
ufa@lyceemarcseguin.eu
www.lyceemarcseguin.eu

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026